Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215600420-20260922-DELCCAS2026_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 septembre 2026

N° CCAS-2026-21

Conseillers en exercice : 13	Présents : 11	Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Président. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil d'administration et ont été affichés à la porte de la mairie le dix-sept septembre deux mille vingt-six.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, Mme Sandrine OLLIC, M. Thierry QUERO, M. Benoit CHARPENTIER, Mme Isabelle LE BLAY, M. Jean-Claude POCARULL, Mme Marie-Christine GOUZER, Mme Martine HINDRE, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stéphanie LE BRUN, M. Sébastien CHENAIS.
ABSENTS EXCUSES : M. Jean-François STEPHAN ; Mme Anne-Marie KISSOUN.
POUVOIRS :
Secrétaire de séance : Mme Martine HINDRE.

Objet : Répertoire départemental actualisé des dispositifs santé précarité

Monsieur le Président fait part aux membres du CCAS de la transmission d'un document par l'Agence Régionale de Santé :
Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des publics fragiles, ARS BRETAGNE transmet aux CCAS le répertoire départemental actualisé des dispositifs santé dédiés aux personnes en situation de précarité.
Ce répertoire permet d'identifier les dispositifs les plus adaptés à la situation de chaque personne ; de prendre contact directement grâce aux coordonnées de chaque structure.
Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional d'accès à la prévision et aux soins (PARS), piloté en Bretagne, qui vise à améliorer l'accès aux soins et aux dispositifs de prévention des publics en situation de précarité. Il constitue une déclinaison départementale du guide régional, afin de disposer d'une vision complète à l'échelle régionale.
L'accompagnement des personnes en difficulté sociale passe souvent par l'orientation vers des dispositifs adaptés : santé, prévention, accompagnement social et médico-social. Ce document constitue un outil opérationnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration du C.C.A.S :

- PREND ACTE de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCAS
Freddy JAHIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de COLPO